



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des professionnels psychologues

Question écrite n° 44610

Texte de la question

Mme Albane Gaillot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les annonces des assises de la santé mentale concernant les psychologues. Actuellement, les délais d'attente au sein des CMP afin de consulter peuvent être extrêmement longs et ne permettent pas à la population d'y accéder au moment où ils en ont besoin. En clôture des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, il a été annoncé la création de 800 postes supplémentaires, tous métiers confondus, ce qui représente approximativement 0,3 équivalent temps plein en moyenne. Le Gouvernement a alors proposé des dispositifs de remboursement des consultations, en les conditionnant à l'intervention préliminaire d'un médecin généraliste pour les intégrer dans le dispositif et à la sélection d'un thérapeute par une plateforme d'orientation, selon le nombre disponible - ce qui constitue un frein à une prise en charge adaptée des patients. Les psychologues s'inquiètent à terme que cette imposition des méthodes de prises en charge mène à une standardisation au détriment d'une approche individualiste. Par ailleurs, la profession de psychologue est la seule profession dans le soin qui est exclue du Ségur. S'ajoute que les psychologues de la fonction publique hospitalière sont toujours rémunérés sur une grille indiciaire de 1991 et les psychologues du secteur médico-social ne sont pas plus valorisés. Ils s'inquiètent enfin d'une sous-tarification des consultations de 30 euros pour chacune des 7 séances suivant le bilan, qui ne correspond pas à l'exercice professionnel et au temps dédié à chaque patient qui est de 45 minutes en moyenne. Les psychologues que Mme la députée a pu auditionner demandent à ce que leur expérience soit reconnue et prise en compte dans l'élaboration des différents parcours de soin. Ainsi, elle l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre afin de favoriser une meilleure reconnaissance et prise en charge des soins dans les structures publiques et en libéral.

Données clés

Auteur : [Mme Albane Gaillot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44610

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1281

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)